



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté Brome-Missisquoi

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 18 novembre 2014
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents: BADGER Donald, maire de Bolton-Ouest
BELLEFROID Martin, maire de Pike River
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
DANDENAULT Louis, maire de Sutton
DELISLE Normand, maire de Brigham
HÜSLER Josef, maire de Farnham
JANECEK Pierre, maire de Dunham
LESSARD Suzanne, représentante de Frelighsburg
LÉVESQUE Yves, maire de la Ville de Bedford
NADEAU Robert, maire d'Abercorn
PELLETIER Réal, maire de St-Armand
PHOENIX Laurent, maire de Ste-Sabine
QUINLAN Pauline, mairesse de Bromont
RAYMOND Sylvie, mairesse de East-Farnham
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station
ROBERT Lucille, représentante de Cowansville
SANTERRE Albert, maire de Saint-Ignace-de-Stanbridge
SELBY Tom, maire de Brome
SIMARD GENDREAU Ginette, mairesse de Notre-Dame-de-Stanbridge
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East

Formant quorum sous la présidence de monsieur Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville.

Sont également présents : Monsieur Robert Desmarais, directeur général, monsieur Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de la gestion du territoire et M^e Vanessa Couillard, greffière, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 21 octobre 2014
4. Autorisation du dernier versement de la subvention du MEIE au CLD (59 787 \$)
5. Rapport du comité du transport collectif et adapté du 4 novembre :
 - 5.1. Recommandation pour le budget 2015
 - 5.2. Mise à jour des politiques du transport adapté et du transport collectif
6. Rapport du comité des cours d'eau du 11 novembre :
 - 6.1. Recommandation pour le budget 2015
 - 6.2. Travaux dans les cours d'eau en situation d'urgence (art. 105 LCM) – demande d'appui de la MRC de Rouville et de l'AGRCQ (Association des gestionnaires régionaux de cours d'eau du Québec)
 - 6.3. Demande d'entretien - nomination pour cours le cours d'eau Frank Ditch (St-Ignace)
7. Rapport du comité d'aménagement du 12 novembre :
 - 7.1. Recommandation pour le budget 2015
 - 7.2. Demande d'avis à la CPTAQ - Exploitation sablière - Ville de Sutton
 - 7.3. Demande d'appui à la CPTAQ - Mise aux normes du puits d'approvisionnement en eau potable - Abercorn
 - 7.4. Certificat de conformité : Règlement 458-1 modifiant le règlement de zonage 458 – Farnham
8. Certificat de conformité : Règlement 2014-09-363 – Sainte-Sabine
9. Rapport du comité de l'évaluation du 28 octobre :
 - 9.1. Modernisation du régime en évaluation : acquisition du logiciel de PG Solutions
 - 9.2. Avis de motion : adoption du règlement 09-1114 annulant et abrogeant le *règlement 12-1201 décrétant le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision de toute inscription d'un rôle d'évaluation afin de rembourser la somme d'argent exigible dans certaines conditions*
 - 9.3. Recommandation pour le budget 2015
10. Rapport du comité sécurité publique du 28 octobre :
 - 10.1. Rapport bimestriel d'août et septembre, suivi des requêtes, du PARL et des effectifs des derniers mois
 - 10.2. Services de la Sûreté du Québec dans le contexte des restrictions budgétaires du ministère
 - 10.3. Rapport de la campagne d'information 2014 sur le partage sécuritaire de la route entre les vélos et les automobilistes et suite en 2015
 - 10.4. Budget 2015 : deux cadets policiers
 - 10.5. Recommandation pour le budget 2015



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté Brome-Missisquoi

11. Rapport du comité administratif du 5 novembre :
 - 11.1. Comptes à payer
 - 11.2. Présentation pour adoption du règlement 07-1114 annulant et remplaçant le règlement 09-1111 relatif à la tarification pour les biens et services de la MRC Brome-Missisquoi
12. Rapport du comité administratif du 13 novembre :
 - 12.1. Rémunération des maires 2015
13. **Étude détaillée du budget 2015**
 - 13.1. Rapport du comité administratif du 16 novembre - Recommandation pour le budget 2015
 - 13.2. Estimation des revenus et dépenses au 31 décembre 2014 et prévisions budgétaires 2015
14. Réception de Noël des maires à Sutton : le vendredi 16 janvier 2015?
15. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour novembre/décembre
16. Correspondance
17. Questions diverses :
18. Deuxième période de questions du public
19. Levée de la séance

397-1114

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

398-1114

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 OCTOBRE 2014

**IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2014 tel que rédigé.

ADOPTÉ

399-1114

AUTORISATION DU DERNIER VERSEMENT DE LA SUBVENTION DU MEIE AU CLD

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER
ET RÉSOLU:**

D'autoriser le dernier versement de la subvention du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE) au CLD au montant de 59 787 \$.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

400-1114

MISE À JOUR DES POLITIQUES DU TRANSPORT ADAPTÉ ET DU TRANSPORT COLLECTIF

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à une mise à jour des politiques du transport adapté et du transport collectif afin notamment d'apporter certaines précisions;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU :**

De procéder à une mise à jour des politiques du transport adapté et du transport collectif afin de rendre le tout effectif à compter du 1^{er} janvier 2015.

ADOPTÉ

401-1114

TRAVAUX DANS LES COURS D'EAU EN SITUATION D'URGENCE : APPUI À LA MRC DE ROUVILLE ET À L'AGRCQ

CONSIDÉRANT que les jugements suivants {(2012 QCCS 1427, cour Supérieure, 2 mars 2012), (2012 QCCS 5859, Cour Supérieure, 29 octobre 2012) et (2014 QCCA 1009, Cour d'Appel, 30 mai 2014)} concernant la MRC de Nouvelle-Beauce ont eu pour effet de créer de la confusion et de l'incertitude relativement à la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) lors d'interventions décrétées dans un cours d'eau en situation d'urgence;



No de résolution
ou annotation

402-1114

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT qu'il est constaté une incompatibilité entre les exigences faites aux MRC en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* et l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, en particulier dans un contexte d'urgence requérant une action rapide de la part des instances municipales;

CONSIDÉRANT que les MRC avant de procéder à des travaux d'urgence dans le cadre de leur compétence doivent être assurées de la légitimité de tels travaux et des exigences relatives aux autorisations requises de la part du MDDELCC;

CONSIDÉRANT le projet de loi 195 intitulé «Loi modifiant la Loi sur les compétences municipales afin de permettre aux municipalités régionales de comté d'exécuter certains travaux», qui a été déposé à l'Assemblée nationale, vient clarifier l'exemption d'autorisation à l'intérieur de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT la demande d'appui formulée par la MRC de Rouville dans sa résolution 14-10-9453;

CONSIDÉRANT la résolution CA 14-08-06 de l'Association des gestionnaires régionaux de cours d'eau du Québec (AGRCQ) a l'effet de préciser pour le bénéfice de l'ensemble des intervenants concernés, les notions d'urgence, d'obstruction et de menace;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HÜSLER
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

- 1) D'appuyer la MRC de Rouville (résolution 14-10-9453) et de demander à monsieur David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, de soustraire les MRC et les municipalités à l'application du Règlement d'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (Q.2, r.3) lorsque ces dernières réalisent des travaux d'enlèvement d'obstruction en vertu de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales.
- 2) D'appuyer le projet de loi 195 intitulé «Loi modifiant la Loi sur les compétences municipales afin de permettre aux municipalités régionales de comté d'exécuter certains travaux».
- 3) D'appuyer la résolution CA 14-08-06 de l'AGRCQ et sa démarche auprès des ministères concernés visant à définir clairement les notions d'obstruction, de menace et d'urgence, à établir des modes opératoires et une procédure allégée.

Que copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Paradis, ministre et député de Brome-Missisquoi, à la FQM, à la MRC de Rouville et à l'Association des gestionnaires régionaux de cours d'eau du Québec (AGRCQ).

ADOPTÉ

NOMINATION – DEMANDE D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU FRANK DITCH

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU:**

De nommer la firme ALPG Consultants inc. pour donner suite à la demande du conseil municipal de St-Ignace-de-Stanbridge relativement au cours d'eau Frank Ditch, pour la réalisation de travaux tels que l'évaluation de la demande des travaux, le rapport d'inspection préliminaire, le relevé technique d'arpentage, le dimensionnement des ponceaux, l'estimation des coûts, le support technique lors de la réunion d'information, la réalisation de plans et devis en format PDF, l'avis de conformité des soumissions lors de l'appel d'offres, la surveillance des travaux de même que la visite de fin de garantie incluant le rapport de conformité. Conformément à l'offre de service présenté par ALPG Consultants inc., le coût du mandat est de 3 470 \$ / km, excluant les taxes, et la surveillance des travaux sera effectuée au taux horaire en vigueur, avec les frais de déplacement applicables;

Le tracé du bassin versant, le calcul des superficies contributives et la répartition du coût au prorata des superficies contributives et l'organisation de la réunion des intéressés seront effectués par le personnel de la MRC Brome-Missisquoi et le temps alloué spécifiquement à cette tâche sera facturé au projet, conformément au règlement de tarification pour les biens et services de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

403-1114

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté Brome-Missisquoi

DEMANDE D'AVIS À LA CPTAQ - EXPLOITATION SABLIERE - VILLE DE SUTTON

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a transmis à la MRC le 11 novembre 2014 une demande d'avis concernant une demande d'autorisation de la Ville de Sutton pour une utilisation autre que l'agriculture sur une superficie de 3,25 hectares visant l'exploitation d'une sablière-gravière sur une partie du lot 1 288 situé sur le chemin Mont-Écho;

CONSIDÉRANT que la MRC a appuyé cette demande par le biais de la résolution 99-0314 en mars dernier;

CONSIDÉRANT que le lot 1 288 est situé dans l'affectation récréoforestière et que ce type d'usage y est autorisé;

CONSIDÉRANT que le projet n'aura pas d'impact sur les activités agricoles effectuées à proximité du site et n'aura aucun impact sur le calcul des distances séparatrices relatives aux exploitations de production animales;

CONSIDÉRANT qu'une partie de ce site a reçu une autorisation de la CPTAQ en 2002 pour l'exploitation d'une sablière/gravière pour une période 10 ans et que cette autorisation est échue;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU:**

D'indiquer à la CPTAQ que le dossier 408573 visant une utilisation à des fins autres que l'agriculture sur une superficie de 3,25 hectares (exploitation d'une sablière-gravière) sur une partie du lot 1 288 est conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire.

ADOPTÉ

404-1114

APPUI À LA CPTAQ - MISE AUX NORMES DU PUIS D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE – ABERCORN

CONSIDÉRANT que le directeur général de la Municipalité d'Abercorn a transmis à la MRC le 12 novembre 2014 une correspondance afin d'appuyer une demande auprès de la CPTAQ afin de procéder à l'aliénation, au lotissement et à une utilisation autre que l'agriculture d'une partie des lots P-187 et P-195, rue des Églises Est, afin de procéder à des travaux et des installations visant la mise aux normes du puits d'approvisionnement en eau potable de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les lots visés sont entourés de propriétés utilisées à des fins résidentielles, situés dans l'affectation récréoforestière et que ce type d'usage y est autorisé;

CONSIDÉRANT que le projet n'aura pas d'impact sur les activités agricoles effectuées à proximité (situé à environ un kilomètre) du site et n'aura aucun impact sur le calcul des distances séparatrices relatives aux exploitations de production animales;

CONSIDÉRANT que cette mise aux normes est issue d'une exigence gouvernementale ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREULT
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN
ET RÉSOLU:**

D'appuyer la demande de mise aux normes du puits d'approvisionnement en eau potable de la Municipalité d'Abercorn sur les parties des lots P-187 et P-195, rue des Églises Est, en indiquant à la CPTAQ que cette demande est conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire.

ADOPTÉ

405-1114

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 458-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 458 – FARNHAM

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a transmis le 7 novembre 2014 à la MRC le règlement 458-1 modifiant le règlement de zonage 458;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise principalement à :

- Interdire l'éclairage des enseignes des usages complémentaire à l'habitation;
- Préciser la terminologie et le territoire d'application pour certaines dispositions d'abattage d'arbres;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté Brome-Missisquoi

- Ajout d'une condition sur le lotissement pour la construction ou l'érection d'une construction accessoire dans la rive et de réduire à 3 m la largeur de l'accès à un plan d'eau;
- Ajout d'une section sur les boîtes de dons caritatifs;
- Remplacement des grilles des usages pour les zones AH-20, C4-006, H3-008, H1-079, H1-106, H1-107, H1-108, H1-109, H1-110 et H1-119;
- Ajout des grilles A-012 et A-013 et de 12 grilles des zones U-Institutionnel;
- Modification du plan de zonage;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR TOM SELBY
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 458-1 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

406-1114

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 2014-09-363 - SAINTE-SABINE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Sabine a transmis le 17 novembre 2014 à la MRC le règlement numéro 2014-09-363;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement de zonage no 2007-07-291 vise à:

- Modifier la grille des usages et des normes pour la zone MIX-01 afin d'y autoriser les services de véhicules légers avec fourrière de remisage ;
- Prévoir un écran végétal entre la clôture et un usage résidentiel pour tout usage d'entreposage extérieur ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement numéro 2014-09-363 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

Monsieur Martin Bellefroid, maire de Pike River, se joint au conseil des maires.

407-1114

MODERNISATION DU RÉGIME EN ÉVALUATION : ACQUISITION DU LOGICIEL DE PG SOLUTIONS

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a procédé à une révision complète du régime de l'évaluation foncière au Québec;

CONSIDÉRANT que cette modernisation entraîne des changements majeurs pour les systèmes informatiques et les matrices graphiques;

CONSIDÉRANT que plusieurs changements sont survenus dans le marché des logiciels en évaluation, dont l'acquisition de SMI par PG Solutions qui détient maintenant presque le monopole dans ce domaine;

CONSIDÉRANT que l'acquisition du logiciel de PG Solutions et son intégration représentent des coûts supplémentaires de 52 000 \$ et que la modernisation de la matrice graphique entrainera des coûts supplémentaires d'environ 30 000 \$;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC ainsi que plusieurs autres MRC ont demandé au ministre Pierre Moreau de reporter de quelques années l'échéance pour se conformer aux nouvelles règles, mais que ce dernier a refusé;

CONSIDÉRANT le mécontentement suscité par l'obligation de dépenser des sommes très importantes pour se conformer à de nouvelles règles gouvernementales non justifiées dans la période actuelle d'austérité budgétaire;

**EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU:**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté Brome-Missisquoi

1. De procéder à l'acquisition du logiciel en évaluation foncière modernisée de PG Solutions selon l'offre de service déposé et d'autoriser le directeur général à signer, au nom et pour le compte de la MRC, le contrat avec PG Solutions pour les logiciels, l'installation, la mise en route et la formation au coût de 46 190 \$ plus les taxes applicables.
2. De procéder aux travaux de modernisation de la matrice graphique en 2016.
3. De signifier au ministre Pierre Moreau le désaccord et le profond mécontentement du conseil quant à l'obligation de se conformer maintenant aux changements non justifiés de la modernisation réglementaire en évaluation foncière et aux investissements majeurs qu'elle entraîne.
4. D'envoyer également copie de la présente au ministre et député de Brome-Missisquoi, monsieur Pierre Paradis, au président de la FQM, monsieur Richard Lehoux, et à la présidente de l'UMQ, madame Suzanne Roy.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

AVIS DE MOTION - ADOPTION DU RÈGLEMENT 09-1114 ANNULANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 12-1201 DÉCRÉTANT LE VERSEMENT DE LA SOMME D'ARGENT EXIGIBLE LORS DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION DE TOUTE INSCRIPTION D'UN RÔLE D'ÉVALUATION AFIN DE REMBOURSER LA SOMME D'ARGENT EXIGIBLE DANS CERTAINES CONDITIONS

Avis de motion est, par la présente, donné par monsieur Robert Nadeau, avec dispense de lecture, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption du Règlement 09-1114, annulant et abrogeant le règlement 12-1201 décrétant le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision de toute inscription d'un rôle d'évaluation afin de rembourser la somme d'argent exigible dans certaines conditions, pour abolir le remboursement aux demandeurs des frais exigibles lors d'une demande de révision de la valeur d'une propriété.

RAPPORT BIMESTRIEL DES ACTIVITÉS D'AOÛT ET SEPTEMBRE

Monsieur Desmarais présente sommairement le rapport d'activités de la Sûreté du Québec pour la période du 1^{er} août au 30 septembre 2014. La patrouille nautique a été particulièrement présente durant cette période et plusieurs opérations de sécurité routière ont aussi été réalisées. En sécurité routière, le nombre de collisions a baissé légèrement et le nombre d'interventions policières (constats d'infraction et avertissements) s'est maintenu au même niveau que les 4 dernières années. Le nombre d'appels à la Sûreté du Québec a diminué de près de 15 % durant cette période et le nombre de crimes a diminué de plus de 20 % comparativement aux 4 années précédentes. Les crimes contre la personne, les crimes contre la propriété et les autres types de crime ont tous baissé du même niveau.

RAPPORT DE LA CAMPAGNE 2014 SUR LE PARTAGE SÉCURITAIRE DE LA ROUTE

Monsieur Desmarais dresse un bilan positif de la campagne 2014 sur le partage sécuritaire de la route entre les vélos et les automobilistes, si bien qu'aucun accident, aucun blessé et aucune plainte n'a été relevé par la Sûreté du Québec cette année. La campagne d'information a été diffusée dans les journaux, les médias sociaux et par de nombreuses affiches dans la région. De plus, plusieurs clubs de cyclistes ont été rencontrés afin d'être sensibilisés aux règles de sécurité.

COMPTES À PAYER

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR NORMAND BELISLE
ET RÉSOLU:**

D'autoriser le paiement des dépenses suivantes excédant le pouvoir du comité administratif :

Béton Laurier inc. (ruisseau des Morpions br #31-31 moins retenue de 10 %)	15 855,12 \$
Centre de pédiatrie sociale (pacte rural 2014 – 3 ^e versement)	8 711,50 \$
Coop Solidarité santé Bedford (pacte rural 2011 – 2 ^e versement)	11 600,00 \$
Nature-Action Québec inc. (animation dans les écoles – La rue pour tous)	9 964,00 \$
St-Jean, Roderick (Programme PAD)	22 591,17 \$
Total	68 721,79 \$

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.



No de résolution
ou annotation

409-1114

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté Brome-Missisquoi

ADOPTION DU RÈGLEMENT 07-1114 RELATIF À LA TARIFICATION POUR LES BIENS ET SERVICES DE LA MRC

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'annuler et de remplacer le règlement 09-1111 *relatif à la tarification pour les biens et services de la MRC* afin d'ajuster le libellé des articles en fonction des normes comptables;

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir une tarification applicable pour les demandes particulières concernant les biens et services offerts par la MRC conformément aux articles 244.1 et suivants de la Loi sur la Fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été régulièrement donné conformément à l'article 445 du Code municipal lors de la séance du 21 octobre 2014 afin de procéder à l'adoption du règlement 07-1114 relatif à la tarification pour les biens et services de la MRC;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE

APPUYÉ PAR JOSEF HÜSLER

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement 07-1114 *relatif à la tarification pour les biens et services de la MRC*, tel que présenté séance tenante, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉ

Madame Sylvie Raymond, mairesse de East Farnham, se joint au conseil des maires.

410-1114

RÉMUNÉRATION DES MAIRES 2015

CONSIDÉRANT la conjoncture économique actuelle et les compressions budgétaires annoncées par le gouvernement du Québec dans la majorité des sphères publiques;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER

APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN

ET RÉSOLU:

De surseoir à l'application en 2015, compte tenu de la conjoncture économique, de l'article 10 sur l'indexation annuelle du *Règlement 01-0101 établissant la rémunération, la rémunération additionnelle et le remboursement des dépenses des membres du conseil pour les fonctions concernant l'ensemble des municipalités*

ADOPTÉ

411-1114

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN

APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE

ET RÉSOLU:

D'ajourner la séance du conseil pour environ 60 minutes afin que les maires puissent délibérer à huis clos sur les prévisions budgétaires 2015.

ADOPTÉ

412-1114

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE PUBLIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE

APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN

ET RÉSOLU:

De rouvrir la séance ordinaire du conseil.

ADOPTÉ

INVITATION : RÉCEPTION DE NOËL DES MAIRES

MM. Louis Dandenault, maire de Sutton, et Robert Nadeau, maire d'Abercorn, invitent les maires à tenir la réception de Noël le vendredi 16 janvier 2015 à l'hôtel *Le Pleasant* à Sutton. L'ensemble des maires accompagnés de leur conjoint et monsieur Pierre Paradis, député, sont cordialement invités. L'invitation sera envoyée sous peu.



No de résolution
ou annotation

413-1114

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Régionale
de Comté Brome-Missisquoi

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Arthur Fauteux, préfet

M^e Vanessa Couillard, greffière

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.